



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat  
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Conseil d'Etat CE  
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48  
www.fr.ch/ce

## **PAR COURRIEL**

Département fédéral de justice et police DFJP  
Palais fédéral ouest  
3003 Berne

*Courriel* : [jonas.amstutz@bj.admin.ch](mailto:jonas.amstutz@bj.admin.ch)

*Fribourg, le 18 janvier 2022*

2022-49

### **Mise en œuvre de l'interdiction de se dissimuler le visage (art. 10a Cst.) : modification du code pénal**

Madame la Conseillère fédérale,

Par courrier du 20 octobre 2021, vous nous avez consultés sur l'objet cité en titre, et nous vous en remercions.

Nous saluons l'option retenue de mettre en œuvre le nouvel article constitutionnel par la création d'une nouvelle contravention dans le code pénal, qui permettra notamment de lutter efficacement contre les délinquants usant de la dissimulation du visage pour commettre des infractions de manière anonyme ou se soustraire à des poursuites pénales.

Même si la mise en œuvre de cette nouvelle disposition pénale entraînera vraisemblablement une augmentation de la charge de travail de notre Police cantonale, nous estimons qu'elle demeurera limitée et pleinement proportionnée au bénéfice sécuritaire escompté.

Avec ces considérations, nous apportons notre plein appui au projet présenté.

Nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

**Au nom du Conseil d'Etat :**

Olivier Curty, Président

Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

**Copie**

—

à la Direction de la sécurité et de la justice, pour elle et la Police cantonale ;  
à la Chancellerie d'Etat.